

CAP Employé technique de laboratoire

Diplôme - Niveau V

Certificateur : Ministère Education Nationale

DEFINITION

Les titulaires réalisent des observations et des manipulations simples utilisées dans les laboratoires scientifiques et industriels.

Ils sont capables d'élaborer correctement des préparations et des dosages, de procéder à des essais et analyses, de réaliser un montage simple à partir d'un croquis ou d'une description, de procéder à des mesures précises et de noter les résultats. Ils notent et communiquent les résultats. Ils utilisent les appareils de mesures et des microscopes, dont ils assurent l'entretien.

CONTENU

- ▶ Biologie
- ▶ Biochimie
- ▶ Chimie
- ▶ Physique

VOIES D'ACCES

- Formation initiale – scolaire : OUI
- Apprentissage : NON
- Formation continue : NON
- Candidature individuelle : OUI
- VAE : OUI

FORMATION

Durée : 2 ans

Lieux (à titre indicatif) :

Conditions d'accès :

- ▶ A l'issue de la classe de troisième ou à l'issue d'un premier CAP, voire un BEP (accès en 2^{ème} année du CAP) ou à l'issue d'une 2nde professionnelle (accès en 2^{ème} année du CAP)
- ▶ Diplôme intermédiaire permettant l'accès à un premier niveau de qualification ou une intégration en 1^{ère} professionnelle pour préparer un BAC PRO

RELATION AVEC LES METIERS

- ▶ **Laboratoire - Recherche & Développement- Industrialisation :**
 - Laborantin(e)